



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR LA FOURNITURE,
L'INSTALLATION ET LE PARAMETRAGE D'UNE GESTION ELECTRONIQUE DE
DOCUMENTS (GED) - SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay de se doter d'une Gestion Électronique de Documents (GED),

Considérant que ce besoin nécessite des prestations d'installation et de paramétrages pour en assurer la bonne mise en œuvre,

Considérant que l'UGAP propose dans des conditions économiquement avantageuses les prestations répondant à ce besoin,

Considérant que les prix applicables sont ceux appliqués sur le devis établi par l'UGAP et qu'à cet effet, il est nécessaire de signer le bon de commande correspondant pour un montant total de 27 957 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DÉCIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat de l'UGAP ayant pour objet la fourniture, l'installation et le paramétrage d'une Gestion Électronique de Documents (GED) pour un montant total de 27 957 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 4 AOUT 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 AOUT 2022

Et de la publication le : - 5 AOUT 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ Danielle